



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vinça

Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT INCORPORATION
DE BIENS SANS MAITRE**

N° 2020/075

Le Maire d'Ille sur Tet,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

VU le Code Civil, notamment son article 713,

Vu la circulaire ministérielle NORM/MCT/B0600 du 8 mars 2006

VU l'avis de la commission communale des impôts directs du 20 septembre 2019 constatant l'état d'abandon du bien présumé sans maître,

VU l'arrêté municipal du 15 octobre 2019 enregistré au contrôle de légalité de la Préfecture le 22 octobre 2019 déclarant les biens présumés sans maître,

VU l'avis de publication du 29 octobre 2019 paru dans les annonces légales de l'indépendant du département des Pyrénées Orientales,

VU le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé,

VU la délibération du conseil municipal du 25 juin 2020 décidant l'incorporation dans le domaine communal des biens désignés à l'article 1^{er} dudit arrêté,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'incorporer ces biens dans le domaine communal ;

ARRETE

Article 1^{er} . : Les immeubles sans maître désignés ci-dessous :

Section AY n° 264 sise 9 rue des carmes, d'une superficie de 20 ca
en nature de maison

La parcelle avant remaniement était cadastrée section **E n° 636**

Dernier propriétaire connu : SARRAHY Anna Joséphine Noélie épouse ROUS

Propriétaire suivant un acte reçu par Maître ROGER

le 21.09.1976 enregistré le 26.11.1976 au 2^{ième} Bureau des Hypothèques de
Perpignan Volume 1209 n° 26

Section BI n° 81 sise 11 rue de la poissonnerie, d'une superficie de 26 ca
en nature de maison

La parcelle avant remaniement était cadastrée section **E n°419**

Dernier propriétaire connu : M. PRATS Juan

Propriétaire suivant acte reçu par Maître CARMENT le 06.04.1978 enregistré au
2^{ième} Bureau des Hypothèques de Perpignan le 21 avril 1978 Volume 1588 n° 29

Section AI n° 230 sis lieu-dit « Mas Pascot » d'une superficie de 8 a 37 ca
En nature de chemin et cour
La parcelle avant remaniement était cadastrée section B n° 77 et n° 1667
Dernier propriétaire connu : M. VIDALOU CUGULLERE François
Propriétaire suivant acte antérieur à 1956

Article 2 : Le transfert de ces biens dans le domaine privé communal sera réalisé par acte administratif.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la commune sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

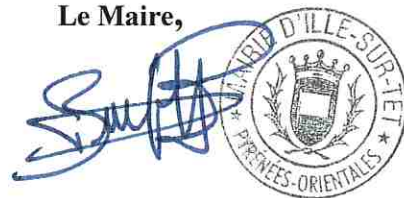
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Montpellier.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Tet
- La conservation des Hypothèques dont dépendent les biens susvisés, pour publication.

Fait à Ille sur Tet, le 2 juillet 2020

Le Maire,



William BURGHOFFER

Le maire : William BURGHOFFER

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Publié, le 07.07.2020
Certifié exécutoire
Le Maire

